

Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023



V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation**

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux...) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.



BULLETIN DE SALAIRE

► **Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle**

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nomb heure
Entrée en cours de mois					0
Sortie en cours de mois					
Absence autorisée					
Absence non autorisée					
Période de non activité intermittent					
Chômage partiel					
Chômage partiel réduction du temps de travail	00			Net imposable	
Congé parental d'éducation	00			Net à payer après imposi	
Congé de présence parentale					
Congé de solidarité familiale					
Congé de proche aidant					
Congé divers non rémunéré					
Congé sans solde > 30 jours					
Congé pour mandat parlementaire					
Congé de conversion avec prise en charge par					
Congé de conversion sans prise en charge par					
Congé projet transition prof.					
Inaptitude temporaire liée à la grossesse					

[RETOUR
SOMMAIRE](#)



PARAMETRAGE

► Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1^{er} novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.



Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.

[RETOUR
SOMMAIRE](#)

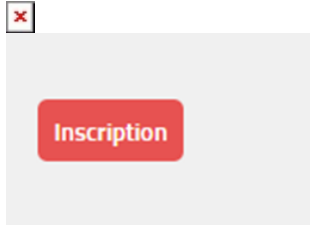


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

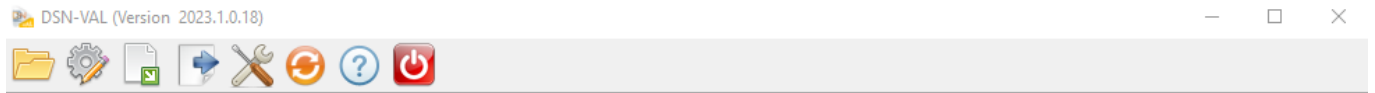
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande d'assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

